

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 27 mars 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 15 mars 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Héléne PAYET, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Annick SOLIER a donné pouvoir à Héléne PAYET.

Étaient absents excusés : Bertrand GOSSET, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240327-22 : EJ_BUDGET 2024 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EJ 2024

Contexte

Dans le cadre de sa compétence enfance-jeunesse, Pré-Bocage Intercom se charge de la mise en œuvre des Accueils Collectifs de Mineurs (ALSH et locaux Jeunes) sur le territoire. Plusieurs associations sont subventionnées pour assurer l'organisation de ces accueils. Des conventions d'objectifs pluriannuelles (2020-2024) sont signées avec les associations Anacrouses, Loisirs à Cahagnes et UNCMT.

Pré-Bocage Intercom et la Caf du Calvados ont renouvelé leur partenariat dans le cadre d'une Convention territoriale globale (CTG) sur la période contractuelle 2024-2028. Le renouvellement de cette convention suppose également une modification des bonus territoires. Pour rappel, il s'agit d'une aide financière bonifiée versée directement aux gestionnaires d'ALSH. Cet apport financier est calculé en fonction des heures réalisées en 2023 dans la limite de 8 heures par jour. Les fréquentations ayant évoluées sur l'ensemble des ALSH du territoire, les montants des bonus territoire ont donc évolués

Pour les Associations Anacrouses, Loisirs à Cahagnes et UNCMT, les conventions d'objectifs pluriannuelles nécessitent un avenant afin d'intégrer les nouvelles sollicitations. Les montants de subventions annuelles prévisionnelles sont inscrits en annexe des conventions.

Une Délégation de Services Publics est en cours avec l'association Familles Rurales pour la période 2020-2024.

Le montant de la subvention allouée à l'association Les Francas est négociée chaque année. Après analyse de la demande, il est proposé d'allouer la subvention demandée.

Les demandes de financements ont été analysées en commission Enfance Jeunesse, un avis favorable a été formulé par les membres à condition d'adapter les demandes en fonction de l'augmentation ou de la baisse du bonus territoire.

Une délibération doit être prise chaque année pour fixer les montants accordés aux associations conventionnées.

Financement 2024 Associations Enfance Jeunesse

Conventionnement Pluriannuels

Associations	Subvention 2024	Part CG versée par la CAF
Anacrouses	23 950 €	1 050 €
Loisirs à Cahagnes	7 715 €	7 919,82 €
UNCMT	55 457,26 €	15 115,5 €

Conventionnement Annuel

Associations	Subvention 2024	Part CG versée par la CAF
Les Francas du Calvados	92 513 €	17 998,47 €

Délégation de services Publics

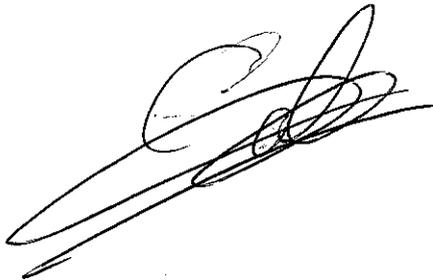
Associations	Subvention 2024	Part CG versée par la CAF
Familles Rurales	392 119,00 € Dont 41 544,03 € Part CTG	Part CTG versée à la collectivité

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2024 aux associations enfance jeunesse selon les modalités précitées
- **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget principal 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent à la présence délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Christine SALMON



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240327-20240327-22_DEL-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs entre Pré-Bocage Intercom et Anacrouses

Entre

Pré-Bocage Intercom représentée par le Président, M. Gérard LEGUAY, et désignée sous le terme « l'EPCI », d'une part

Et

Anacrouses, dont le siège social est situé à la Maison Citoyenne, Place Saint Clair – Caumont l'Eventé 14240 CAUMONT-SUR-AURE, représentée par la Présidente, Odile JEAIDI, et désignée sous le terme « Association » d'autre part.

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée en date du 7 février 2020.

Les articles suivants sont modifiés :

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION

L'EPCI contribue financièrement pour un montant maximal de **98 950 €** conformément au budget prévisionnel en annexe 1 à la convention.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits au budget de l'EPCI chaque année, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 5 et 6 et des décisions de l'EPCI prises en application des articles 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 10.

Pour l'année **2024**, l'EPCI contribue financièrement pour un montant de **23 950 €**.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet.

Les autres dispositions restent inchangées.

Le présent avenant est annexé à la convention

Le xxx xxxx xxxx, à Les Monts d'Aunay

Pour l'Association,

Pour l'EPCI,

Odile JEAIDI, Présidente

Gérard LEGUAY, Président

ANNEXE 1 - BUDGET PREVISIONNEL 2024



Budget Prévisionnel 2024

En date du 02 novembre 2023

CHARGES				PRODUITS					
	Global	Fct. Gnl	ALSH	Notes		Global	Fct.Gnl	ALSH	Notes
Achats	4 300 €	1 750 €	2 550 €		Produits d'activité	6 750 €	5 050 €	1 700 €	
Petits équipements et entretien	800 €	400 €	400 €		Ateliers Culturels	2 500 €	2 500 €		
fournitures de bureau	1 000 €	700 €	300 €		sorties local jeunes	1 200 €		1 200 €	
alimentation	800 €	300 €	500 €		autofinancement	650 €	150 €	500 €	
fournitures d'activité	1 500 €	250 €	1 250 €		Ateliers Numériques (MSA)	2 400 €	2 400 €		
autres fournitures	200 €	100 €	100 €						
Services extérieurs	2 200 €	800 €	1 400 €						
assurances	1 200 €	600 €	600 €		Subventions d'exploitation	134 000 €	66 355 €	67 645 €	
sorties local jeunes	800 €		800 €		subventions municipales	12 000 €	8 000 €	4 000 €	
Petits Logiciels / abonnement	200 €	200 €			subventions départementales	8 000 €	4 000 €	4 000 €	
Autres services extérieurs	2 665 €	1 210 €	1 455 €		subventions état (FONJEP)	7 100 €	4 100 €	3 000 €	
publication (plaquettes, affiches)	500 €	250 €	250 €		CAF 14 (Animation de la vie locale)	24 000 €	24 000 €		
voyage, déplacements, reception	500 €		500 €		CAF 14 (PSO)	16 400 €		16 400 €	
frais postaux	200 €	100 €	100 €		CAF (LAEP)	4 500 €	4 500 €		
télécommunication	1 200 €	750 €	450 €		Pré-Bocage INTERCOM Local Jeunes	25 000 €		25 000 €	
services bancaires	110 €	60 €	50 €		MSA fonctionnement	5 000 €	2 000 €	3 000 €	
cotisations partenaires	155 €	50 €	105 €		MSA Promeneurs du Net	2 000 €		2 000 €	
formation salariés					CAF Bonus territoire	4 000 €	4 000 €		
					FDVA Jeunesse et sports	5 000 €		5 000 €	
					Besoin de financement Parentalité	4 000 €	4 000 €		
Impôts, taxes	2 000 €	1 600 €	400 €		Besoins de financements CASA	17 000 €	11 755 €	5 245 €	
participation à la formation pro.	2 000 €	1 600 €	400 €						
					Autres produits gestion courante	1 776 €	390 €	1 386 €	
Charges de personnel	129 761 €	65 835 €	63 926 €		cotisations des membres	260 €	190 €	70 €	
Rem Brute coordinateur	11 052 €	9 802 €	1 250 €		inscriptions local jeunes	856 €		856 €	
rem. brute Resp. associative	28 468 €	20 968 €	7 500 €		divers (partenariat, dons...)	660 €	200 €	460 €	
rem. Brute Dir. Local Jeunes / EPN	24 300 €	3 000 €	21 300 €						
rem. Brute Ass. Dir.	20 400 €	10 200 €	10 200 €		Reprise sur provisions	- €	- €	- €	
rem. Brute Anim LJ	17 660 €		17 660 €						
rem. Brute accueillants LAEP	8 630 €	8 630 €			Transfert de charges d'exploitation	- €	- €	- €	
Services Civiques	1 300 €	650 €	650 €		transfert de charges EVS/ALSH				
charges employeur	17 327 €	12 273 €	5 054 €		Uniformation				
autres charges CMAIC	624 €	312 €	312 €						
Dotations aux amortissements et prov.	1 600 €	600 €	1 000 €		Total des produits	142 526 €	71 795 €	70 731 €	
Dotation aux amortissements	1 600 €	600 €	1 000 €		Résultat	- €	- €	- €	
					Contributions volontaires en nature	25 000 €	12 500 €	12 500 €	
Transfert de charges EVS/ALSH									
					TOTAL GÉNÉRAL	167 526 €	84 295 €	83 231 €	
Total des charges	142 526 €	71 795 €	70 731 €						
Résultat	- €	- €	- €						
Contribution volontaire en nature	25 000 €	12 500 €	12 500 €						
TOTAL GÉNÉRAL	167 526 €	84 295 €	83 231 €						

Anacrouses – siège social : Mairie de Caumont l'Éventé – 14240 CAUMONT-SUR-AURE
 SIRET 538 791 088 00015 – APE 9499Z – 09 81 62 66 24 – contact@anacrouses.fr

Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs entre Pré- Bocage Intercom et Loisirs à Cahagnes

Entre

Pré-Bocage Intercom représentée par le Président, M. Gérard LEGUAY, et désignée sous le terme « l'EPCI », d'une part

Et

Loisirs à Cahagnes, dont le siège social est situé à la Mairie, 6 route d'Aunay / Odon 14240 CAHAGNES, représentée par la Présidente, Catherine MOUTEL, et désignée sous le terme « Association » d'autre part.

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée en date du 7 février 2020.

Les articles suivants sont modifiés :

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION

L'EPCI contribue financièrement pour un montant maximal de **36 085 €** conformément au budget prévisionnel en annexe 1 à la convention.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits au budget de l'EPCI chaque année, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 5 et 6 et des décisions de l'EPCI prises en application des articles 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 10.

Pour l'année **2024**, l'EPCI contribue financièrement pour un montant de **7 715 €**.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet.

Les autres dispositions restent inchangées.

Le présent avenant est annexé à la convention

Le xxx xxxx xxxx, à Les Monts d'Aunay

Pour l'Association,

Pour l'EPCI,

Catherine MOUTEL, Présidente

Gérard LEGUAY, Président

ANNEXE 1 - BUDGET PREVISIONNEL 2024

CHARGES		PRODUITS	
60 ACHATS	7 000 €	70 PRESTATIONS DE SERVICE	41 700 €
Énergie (eau, électricité, gaz, combustible)		70623 - Prestation de service Caf <i>PS + bonus territoire</i>	14 700 €
Fournitures d'entretien et petits équipements			
Fournitures de bureau et informatiques		70642 – Participations des usagers (cotisations, adhésions)	27 000 €
Fournitures pour activité			
Alimentation et boisson	7 000 €	708 - Autres produits des activités annexes (qui proviennent d'animations internes : vide grenier, loterie...)	
Fournitures diverses (pharmacie, autres ...)			
61 SERVICES EXTERIEURS	250 €		
Locations et charges locatives		74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 415 €
Entretien et réparation des locaux et du matériel		741 - État	
Assurances	250 €		
Documentation		742 - Conseil Régional	
Divers (colloques, séminaires, conférences, études et recherches, formation des bénévoles)			
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 450 €	743 - Conseil Général	
Formation des salariés	750 €		
Personnel extérieur à l'équipement			

Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications, relations publiques		7451- Subvention et prestation de service MSA	
Transports (biens, personnel et usagers) BUS	6 200 €		
Déplacements, missions, réceptions (hors activités)		7452 – Caf	
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires		746 - Intercommunalité	8 415 €
Divers autres services extérieurs ACTIV. + HEBERG.	13 500 €		
63 IMPOTS ET TAXES	0	747 – Entreprise	
Impôts et taxes sur les salaires		748 - Autres entités publiques	
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue		75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 635 €
Participation des employeurs à l'effort de construction		Fonds propres	1 635 €
Autres impôts et taxes (taxes foncières, impôts locaux...)		76 PRODUITS FINANCIERS	
64 CHARGES DE PERSONNEL	24 050 €	Produits de placements et autres	
Rémunérations brutes du personnel + Directeur (13450 + 5850)	19 300 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Charges patronales (Urssaf, chômage, caisses de retraite, prévoyance, mutuelle...)	4 750 €	Subvention d'équilibre	
Congés payés (provisions pour congés payés)		Autres produits (quote-part subvention investissement, cession...)	
Autres charges de personnel (médecine du travail, comité d'entreprise, chèques déjeuner...)		78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			

66 CHARGES FINANCIERES		Reprise sur amortissements	
Intérêts des emprunts et dettes		Reprise sur provisions	
Intérêts bancaires et autres charges financières		79 TRANSFERT DE CHARGES	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		Remboursement CNASEA	
68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		Remboursement Indemnités Journalières	
Dotation aux amortissements		Transfert de charge	
Dotation aux provisions		Autres divers (formations...)	
86 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	0	87 CONTREPARTIES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	0
Valorisation des contributions volontaires à titre gratuit (locaux, fluides, personnel, entretien des locaux, maintenance, chauffage, électricité, téléphone)		Contrepartie des valorisations des contributions à titre gratuit	
TOTAL DES CHARGES	51 750 €	TOTAL DES PRODUITS	51 750 €
Excédent (bénéfice)		Insuffisance (déficit)	0 €

Avenant n°4 à la Convention pluriannuelle d'objectifs entre Pré-Bocage Intercom et l'UNCMT

Entre

Pré-Bocage Intercom représentée par le Président, M. Gérard LEGUAY, et désignée sous le terme « l'EPCI », d'une part

Et

L'UNCMT, 4 avenue du Parc St André 14200 Hérouville-Saint-Clair, représentée par la Présidente, Monique LESLE, et désignée sous le terme « Association » d'autre part.

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée en date du 7 février 2020.

Les articles suivants sont modifiés :

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION

L'EPCI contribue financièrement pour un montant maximal de **213 894 €** conformément au budget prévisionnel en annexe 1 à la convention.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve de l'inscription des crédits au budget de l'EPCI chaque année, du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 5 et 6 et des décisions de l'EPCI prises en application des articles 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 10.

Pour l'année **2024**, l'EPCI contribue financièrement pour un montant de **55 457,26 €**.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet.

Les autres dispositions restent inchangées.

Le présent avenant est annexé à la convention

Le xxx xxxx xxxx, à Les Monts d'Aunay

Pour l'Association,

Pour l'EPCI,

Monique LESLE, Présidente

Gérard LEGUAY, Président

ANNEXE 1 - BUDGET PREVISIONNEL 2023

BP UNCMT - PBI 2023			
60 ACHATS	21 050,00 €	70-Prestation de service	76 301,79 €
Énergie (eau, électricité)		70623-Prestation CAF	12 000,00 €
Fournitures d'entretien et petits équipements	4 720,00 €	70624-CAF CTG	15 801,79 €
Fournitures de bureau et informatiques	630,00 €	70642 Participations des familles	48 500,00 €
Fournitures pour activité	2 225,00 €		
Alimentation et boisson	13 160,00 €	708 - Autres produits des activités annexes (qui provient d'animation interne : loterie...)	
Fournitures diverses (pharmacie, autres ...)	315,00 €	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	55 403,21 €
61 SERVICE EXTERIEURS	735,00 €	741 - Etat	
Locations et charges locatives		742 - Conseil Régional	
Entretien et réparation des locaux et du matériel	105,00 €	743 - Conseil Départemental	
Assurances	630,00 €	744 - Municipalité	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 895,00 €	7451- Prestation de service MSA	2 300,00 €
Formation des salariés		7452 – Caf-autres subventions	
Personnel extérieur à l'équipement		746 - Intercommunalité	53 103,21 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		746-Intercommunalité - projets spécifiques	
Informations, publications, relations publiques	315,00 €	747 - Subvention entreprise	
Transports (biens, personnel et usagers)	530,00 €	748 - Autres entités publiques	
Déplacements, missions, réceptions (hors activités)	1 590,00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
Frais d'affranchissement et de télécommunication	845,00 €	Produits de placement et autres	
Services bancaires	35,00 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
Divers autres services extérieurs	6 580,00 €	Subvention d'équilibre	
63 IMPOTS ET TAXES	2 070,00 €	Autres produits (quote-part subvention investissement, cession...)	
Impôts et taxes sur les salaires	1 805,00 €	79 TRANSFERT DE CHARGES	0,00 €
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue		CNASEA	
Participation des employeurs à l'effort de construction		Pôle emploi	
Autres impôts et taxes (taxes foncières, impôts locaux...)	265,00 €	Autres divers (formations OPCALIA...)	
64 CHARGES DE PERSONNEL	73 480,00 €	Total Recettes	131 705,00 €
Rémunérations brutes du personnel (montant DADS)	55 000,00 €		
Charges patronales (Urssaf, chômage, caisses de retraite, prévoyance, mutuelle...)	18 000,00 €		
Congés payés (provisions pour Congés payés)	315,00 €		
Autres charges de personnel (médecine du travail, comité d'entreprise, chèques déjeuner du personnel, médaille du travail ...)	165,00 €		
65 Autres charges de gestion	24 400,00 €		
Charges diverses	24 400,00 €		
66 CHARGES FINANCIERES	0,00 €		
Intérêts des emprunts et dettes			
68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIC	75,00 €		
Dotations aux amortissements	75,00 €		
Dotations aux provisions			
86-Contributions	0,00 €		
Valorisation à titre gratuit			
Valorisation à titre gratuit du personnel			
Total CHARGES	131 705,00 €		